

# ACTUALITÉ DE LA RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL EN LIEN AVEC UNE ACTIVITÉ MÉDICALE : RESPONSABILITÉS DES PROFESSIONNELS ET/ OU INDEMNISATION PAR L'ONIAM

---

La réparation du dommage corporel en lien avec une activité médicale peut être recherchée à travers la mise en cause de responsabilités : celle du médecin, de l'établissement de soins, du fabricant d'un produit de santé, ou bien auprès de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux.

Cette formation présente l'actualité légale et jurisprudentielle de ces deux voies de réparation tout en rappelant les principales articulations.

## Infos pratiques

**Composante :** Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

**Campus :** Centre Broca (FCPS & IREST)

l'établissement de soins, du fabricant d'un produit de santé, ou bien auprès de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux.

Cette formation présente l'actualité légale et jurisprudentielle de ces deux voies de réparation tout en rappelant les principales articulations.

## Présentation

La réparation du dommage corporel en lien avec une activité médicale peut être recherchée à travers la mise en cause de responsabilités : celle du médecin, de

## Objectifs

Actualisation des connaissances dans le domaine du droit de la responsabilité médicale et du fait des produits de santé défectueux, ainsi que dans celui des accidents médicaux.

## Savoir faire et compétences

- \* Approfondissement des connaissances dans le droit de la réparation du dommage corporel.
- \* Appréhender les conditions de mise en œuvre des différentes voies de réparation.

## Organisation

### Membres de l'équipe pédagogique

Responsable de la formation :

Anne Guégan, maître de conférences à l'École de Droit de la Sorbonne, directrice du diplôme d'université Droit de la réparation du dommage corporel et codirectrice du master 2 Risques médicaux et responsabilités de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

**Pour plus de renseignements (inscription, formation en intra-entreprise...) :**

Tél : 01 53 55 27 69 ou 01 53 55 27 05

[✉ formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr](mailto:formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr)

## Admission

### Conditions d'accès

Niveau :

Perfectionnement

### Modalités d'inscription

2 sessions :

- \* 11 février 2022 (session 1)
- \* 24 juin 2022 (session 2) [✉](#)

[✉](#) [✉](#) Vous êtes intéressé.e par cette formation qualifiante ? Vous pouvez remplir le [✉](#) formulaire de pré-inscription en ligne [✉](#) .

### Public cible

- \* Avocats.
- \* Juristes d'entreprise (assurances, entreprises publiques, entreprises privées, fonds d'indemnisation ou de garantie).
- \* Salariés de caisses d'assurance maladie (CPAM) et de mutuelles.

### Tarifs

Tarif :

625 €